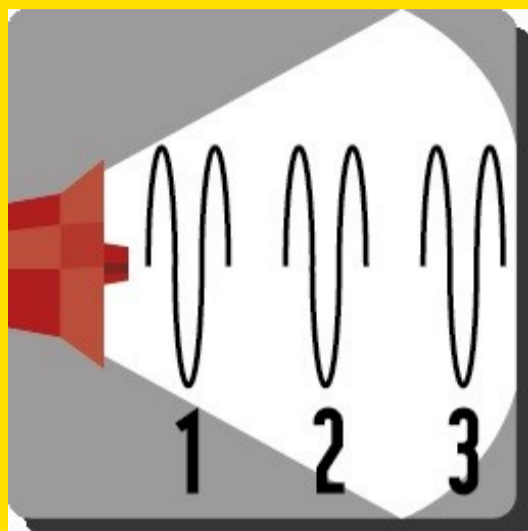


Les sirènes d'alerte de la population



Les sirènes signalent un événement en cours ou imminent et aux conséquences graves, notamment pour la population.

Elles émettent alors le signal national d'alerte : **un son montant et descendant d'1 minute et 41 secondes, répété 3 fois.**



Système d'alerte et d'information des populations

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet la diffusion du signal d'alerte ou d'un message par les autorités (maires, préfets, ministre de l'intérieur). Il met en réseau les différents moyens disponibles, dont les sirènes, pour un déclenchement simultané et localisé.

Plus d'informations sur : www.interieur.gouv.fr (rubrique Alerte et information des populations ou Alerte ORSEC)

Que faire en cas d'alerte ?

Préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté (à télécharger sur www.interieur.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

7, RUE BRUAT B.P. 10489
68020 COLMAR CEDEX

L'alerte : un danger imminent ou en cours

> Réagissez immédiatement.

> Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

